

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2023

Date de convocation et d'affichage : 17 novembre 2023

DL-20231123-017

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Georges THOMAS		X	Emilie NGUYEN		X
Annie CHATELARD	X		Guylène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS		X
Hervé GINET		X	Isabelle DEBARD		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	
Georges THOMAS	Jean-Michel LADOUCE
Hervé GINET	Anne-Christine DUBOST
Annie GRIMAUD	
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	
Guylène MATILE-CHANAY	Marie Chantal JOLIVET
Antoine MATRAS	
Isabelle DEBARD	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Lydie DI RIENZO	58,6%	29	17	23



DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention tripartite entre Dynacité, la société Dalkia et la Commune de Miribel pour la répartition et la facturation des frais de chauffage des bâtiments sis rue de la Paix

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, explique que le chauffage et la production d'eau chaude des immeubles gérés par Dynacité situés 141, 151, 181, 191 rue de la Paix à Miribel et des locaux du centre social gérés par la Commune de Miribel, situés 211 rue de la Paix à Miribel sont assurés par une chaufferie commune.

Elle précise que Dynacité est propriétaire et gestionnaire de cette chaufferie commune. Le marché d'exploitation et la convention relative à celui-ci ont pris fin le 30 juin 2023.

Après mise en concurrence, la société Dalkia a été désignée titulaire du marché d'exploitation et maintenance des chaufferies de Dynacité pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Ce marché prévoit :

- La fourniture de l'énergie (P1),
- La maintenance et l'entretien (P2),
- La provision pour grosse réparation (P3).

Elle propose donc à l'Assemblée de conclure une convention tripartite afin d'établir les règles de répartition et de facturation des différentes prestations entre les soussignés.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention tripartite entre Dynacité, la société Dalkia et la Commune de Miribel pour la répartition et la facturation des frais de chauffage des bâtiments sis rue de la Paix,

HABILITE le Maire à signer cette convention.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 23 novembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

La secrétaire de séance

Lydie DI RIENZO

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

